

Présentation prévention des risques  
AG pôle accélérateurs 19 décembre 2024  
K. Descheemacker, S. Wurth, service prévention des risques, IJCLab



Laboratoire de Physique des 2 Infinis Irène Joliot-Curie  
IJCLab - UMR9012 - Bât. 100 - 15 rue Georges Clémenceau  
91405 Orsay cedex



### Sommaire de la présentation

- 1) Généralités**
- 2) Formation au poste de travail**
- 3) Intervention d'une entreprise extérieure**
- 4) Inventaire des risques installation accélérateurs**
- 5) Risques psycho-sociaux**
- 6) Gestion des déchets**
- 7) Remontée des problèmes, déclaration des incidents, accidents**

## 1) Généralités

- **Organisation de la prévention à IJCLab :** <https://intranet.ijclab.in2p3.fr/spr/>
- Service SPR, préveneurs locaux au plus près des installations, 6 agents d'astreinte, 1 agent de surveillance du site hors heures ouvrables et jours de fermetures du laboratoire, des collègues SST, des collègues CE.
- **De la documentation :**
  - **Memento sécurité version papier** [disponible] et informatique :  
[https://wpintranet.ijclab.in2p3.fr/intranet-ijclab/wp-content/uploads/sites/6/2019/11/memento\\_securite\\_ijclab\\_fr\\_web-032021.pdf](https://wpintranet.ijclab.in2p3.fr/intranet-ijclab/wp-content/uploads/sites/6/2019/11/memento_securite_ijclab_fr_web-032021.pdf)
  - **Guide nouveaux entrants du CNRS :**  
<https://www.dgdr.cnrs.fr/SST/CNPS/guides/nxentrants.htm>
  - **Présentation nouveaux entrants d'IJCLab :** **nouvelle version 2025 bientôt disponible**

## 1) Généralités

### Quelques rappels utiles ?

- Interdit de fumer ou vapoter dans les locaux (**tous, y compris hall, ateliers, aires accélérateurs !**)
- En cas d'alarme incendie, se rendre calmement au point de rassemblement du bâtiment et y rester jusqu'à ce que le responsable de l'évacuation (SPR, chargé d'évacuation ou pompiers) donnent l'autorisation de regagner les locaux ou de rentrer (chez soi) en cas d'incendie
- Respecter les consignes de travail dans les divers locaux, en particulier si les EPC en place ne suffisent pas, porter les EPI requis (lunettes, masques, gants, blouse, casque, etc.)
- En cas de besoin, alerter un collègue SST et utiliser les DAE à disposition si nécessaire (**102, 106, 109, 200, 210 1<sup>er</sup> étage**)
- Travail isolé : à proscrire ou à défaut mettre en place des mesures de prévention DATI/PTI (**protection travail isolé**) ou contact fréquent avec un collègue
- Travail en dehors des heures normales de travail, sujétions et astreintes à instruire par votre responsable, demande de budget à adresser aux RH l'année n-1 avec les prévisions pour l'année n, et prévenir et le cas échéant recourir au gardien lors des manipulations après 20h.

### 1) Généralités

- Tout nouvel arrivant doit recevoir la formation nouveaux entrants et prendre connaissance du règlement intérieur. Il dispose ainsi de toutes les règles communes applicables au laboratoire y compris en hygiène et sécurité (badges, clés, compte informatique, missions, achats, etc.). **On peut s'interroger sur le fait de « recycler » les personnes présentes depuis longtemps au laboratoire ;**
- Si son activité comporte des risques identifiés, il bénéficie d'une formation spécifique théorique soit dispensée par le SPR (radioprotection, laser, chimique) soit par un organisme compétent. **Ces formations spécifiques nécessitent un recyclage périodique ;**
- La formation théorique doit être renforcée par une **formation au poste de travail** (cf. plus loin) ;
- Certaines activités nécessitent une formation habilitante/CACES avec délivrance d'une carte d'habilitation ou d'une autorisation de conduite (travaux électriques, manœuvrer pont roulant, utiliser chariot élévateur) avec une **durée de validité, nécessité de recyclage périodique.**

### 2) Formation au poste de travail

#### Les nouveaux collègues, doctorants, stagiaires, etc.

Le SPR se charge de la :

- Formation générale prévention des risques nouvel entrant
- Le cas échéant : formation « théorique » radioprotection, laser, chimique

L'accueillant, le tuteur, le responsable doit se charger de délivrer une formation spécifique et adaptée pour **connaître les risques liés au poste de travail**. La formation porte non seulement sur l'utilisation des équipements, mais aussi sur les conditions d'exécution des activités.

Formalisation via un support dématérialisé déployée courant 2025

En attendant, merci d'insister dans vos groupes, services, équipes auprès des accueillants afin qu'ils accompagnent les agents nouveaux arrivants dans **leur formation au poste de travail**

Exemples : Expliquer et montrer le fonctionnement des bouteilles de gaz (détendeur, bouteille fixe, transport), utilisation équipement spécifique à votre activité, etc.

### 3) Intervention d'une société extérieure

Contacter le SPR avant toute intervention d'une société extérieure qui n'a pas de marché/contrat (avec une tutelle ou IJCLab) pour tous travaux, opérations, ne serait-ce que pour charger/décharger un équipement ou bouteille de gaz

=> Il y a de très fortes probabilités pour qu'il soit nécessaire réglementairement parlant d'instruire un plan de prévention ou a minima un protocole de sécurité entre IJCLab et cette société extérieure, voire un permis feu pour des travail par points chauds

**Évitons les ratés et le début des complications si un incident survient avec un agent de la société extérieure sans qu'un plan de prévention n'ait été instruit au préalable**

**Il ne vous est pas demandé d'instruire un tel document tout seul,  
mais de nous y aider / de nous prévenir**

### 3) Intervention d'entreprises extérieures

Opération de maintenance, dépannages, travaux,  
installation d'équipements

- Travaux dangereux (liste) Et / Ou
- Durée annuelle supérieure à 400 h sur place Et / Ou
- Accès en zone à risque

Si uniquement livraison / enlèvement  
équipement ou bouteille de gaz hors  
marchés ou accords cadre

Merci d'insister auprès de vos groupes,  
services, équipes sur la nécessité de se  
prémunir contre les risques pouvant  
survenir lors de ces diverses opérations

#### Instruction d'un plan de prévention

- Évaluer les risques
  - Émettre des dispositions de prévention
  - Porter à la connaissance des intervenants
- Signatures par l'EE et IJCLab(le chargé de suivi et le responsable du SPR)

#### Protocole de sécurité

Contactez le SPR : **zammad** / [spr@ijclab.in2p3.fr](mailto:spr@ijclab.in2p3.fr) / 01 69 15 71 33

### 4) Inventaire des risques que l'on peut rencontrer au pôle

- Rayonnements ionisants : rayonnements secondaires photons et neutrons liés au fonctionnement des équipements, activation de matériels
- Chimique : utilisation produits chimiques dangereux, déchets chimiques, asphyxie, anoxie, gaz sous pression
- Électrique
- Hauteur, chute d'objets
- Galerie
- Incendie
- Physique : froid/cryogénie, chaleur, nuisances sonores, manutention manuelle (TMS, coupures), éclairage (trop faible, trop fort), vibrations mécaniques, équipements sous pression, empoussièvement, odeurs, fuite de fluides, fumées

Cf. tableau joint pour le détail

### 4) Inventaire des risques que l'on peut rencontrer au pôle (suite)

- Rayonnements non ionisants : champs électromagnétiques, laser, UV, IR
- Mécanique : manutention mécanique, ponts roulants, pièces en mouvement, équipements de travail (projections d'objets)
- Chute de plain-pied, encombrement : laisser libre les circulations ou baliser
- Routier : le code de la route s'applique sur la campus, vitesse max = 30 km/h
- Travail isolé : proscrire ou mettre en place des moyens de prévention
- Intempéries
- Interférences avec d'autres activités dans la même zone

Cf. tableau joint pour le détail

### 5) Risques phycho-sociaux

*« Les RPS seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental »* - Source : Rapport Gollac

Contacts en interne à IJCLab :

- encadrant, responsable d'équipe, Directeur d'Unité
- ressources humaines

Contacts au niveau des tutelles :

- médecin de prévention, infirmière, assistante de service social
- ressources humaines
- représentants du personnel



<https://travail-emploi.gouv.fr/mesurer-les-facteurs-psychosociaux-de-risque-au-travail-pour-les-maitriser>

### 6) Gestion des déchets

- **Radioactifs => Zammad SPR**
- **Chimiques : amiante, acides, solvants, huiles, batteries => Zammad SPR**
- **Informatiques : Apport volontaire. Prendre RDV au magasin.**
- **Électroniques : Stockage local temporaire par le demandeur pour constituer un lot ; puis ticket zammad aux infras [si objets pas trop lourds, idem informatiques]**
- **Conventionnels : Utiliser conteneurs de tri (jaune, bleu et marron) disponibles à l'extérieur des bâtiments ; quelques poubelles jaunes disponibles en intérieur ; pour gros travaux, bennes "éphémères" possibles sur demande (ticket zammad aux infras)**
- **Autres, questions : Zammad SPR ou Infras**

## CONSIGNES D'ÉVACUATION INCENDIE

### TENTATIVE D'EXTINCTION : DANS LA MINUTE QUI SUIT LE DÉPART DU FEU

Agir sur le départ de feu, s'il est encore temps.

Si vous avez suivi une formation à la manipulation d'extincteurs et que vous savez quel type d'extincteur utiliser sur quel type de feu, quelle conduite adopter face aux fumées, vous pouvez agir sur le foyer, s'il est encore temps.

- EAU + ADDITIF pour feux papier, bois, tissus, graisses, huiles, hydrocarbures (BLEU)
- POUDRE pour tous types de feux sauf feux de métaux (JAUNE)
- CO<sub>2</sub> pour graisse, huiles hydrocarbures et feux d'origine électrique



### DONNER L'ALERTE

Détecteurs incendie électriques de fumée (DI), déclencheurs manuels (DM) à actionner par une personne en cas de départ de feu reliés à un système de sécurité incendie (SSI) qui permet de reporter les alarmes.



### PROCÉDURE D'ÉVACUATION

Vous entendez l'alarme d'évacuation :

- Cessez immédiatement le travail / Ne pas s'affoler
- Si possible éteignez tous les appareils électriques en marche (ordinateur, lumière, radiateur, machine, etc.)
- Fermez les fenêtres et la porte de votre bureau pour entraver la progression des flammes
- En cas de fumée, baissez-vous, l'air frais est en bas
- Suivez les indications du chargé d'évacuation de votre zone
- Dirigez-vous vers l'issue de secours la plus proche en gardant au maximum votre calme
- Ne revenez jamais en arrière
- Rejoignez le point de rassemblement
- Restez-y jusqu'à ce que le responsable du point de rassemblement ou les pompiers ai(en)t procédé au dénombrement des personnes présentes et permettent le cas échéant de retourner au poste de travail (dans le bâtiment).



### CONSIGNES POUR LE SERRE-FILE

- Vérifier que les portes et fenêtres sont fermées
- Vérifier les toilettes
- Prendre 30 secondes maximum pour convaincre un réticent
- Rendre compte au responsable du point de regroupement (personnes restantes, etc.).

**CONSIGNES D'URGENCE SPR**  
La journée  
INCENDIE : 18 Pompiers ou 112 Appel d'urgence  
ACCIDENT : 15 SAMU ou 112 Appel d'urgence  
Gardien Campus : 19 ou 01 69 15 79 99  
Pour signaler l'appel aux secours et les orienter  
Week-end, fêtes, fermetures IJC Lab  
Gardien (bât. Ex IPN) : 14 ou 01 69 15 71 11  
CONTACT SPR : spr@ijclab.in2p3.fr  
Consignes: v2 du 26/09/2020

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT/DÉCOUVERTE D'UNE VICTIME ?

### PROTÉGER

Protégez la zone de l'accident :

- Si possible, supprimez les risques potentiels
- Interdisez l'accès à la zone dangereuse



### APPELER

Appelez un SST (Cf. Liste)  
ou agissez si vous en êtes un



### ALERTER OU FAIRE ALERTER

- Prévenez les secours, ou faites prévenir par un autre témoin le SAMU au 15 – Les pompiers au 18
- Restez près de la victime

#### - Indiquez :

- le nom du laboratoire, le lieu précis (bât., étage, pièce)
- le ou les blessés (sexe, âge, état de la victime,...)
- votre nom et n° de téléphone



**Attention : ne pas raccrocher le premier**

- Prévenez impérativement le poste de garde au 19 (01 69 15 79 99) de l'arrivée des secours

### LOCALISATION DES DÉFIBRILLATEURS

Des défibrillateurs sont à votre disposition au sein du laboratoire au :

- Rez-de-chaussée des bâtiments : 102, 106, 109, 200, 440
- 1er étage du bâtiment 210



### 7) Remontée des problèmes, déclaration des incidents, accidents

- Toute situation d'incident, de presque accident mérite d'être signalée afin d'en analyser les causes, peut-être engager des actions afin de faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas. **La sécurité est l'affaire de tous** ;
- Déclarer tout accident ou incident, ou situation pouvant affecter la santé et sécurité au travail dans le registre dédié (faire un mail au SPR qui se chargera de le mettre dans le registre) ou venir directement au B102 RDC dans les locaux du SPR pour y inscrire soi-même sa mention ;
- Des procédures peuvent être mises en place, des audits peuvent être conduits dans l'optique de l'amélioration continue ;
- Chiffres accidents du travail (AT) en 2023 : 14 répertoriés communiqués au SPR : 3 bénins (2 coupures et 1 malaise), 11 avec déclaration dont 1 trajet, 2 de mission, 8 de service parmi lesquels 2 électrisations, 3 coupures, 1 crise d'angoisse, 1 choc contre une fenêtre, 1 choc contre un mur. Chiffres 2024 seront analysés en 01/2025, et discutés en CLHSCTE le 13/02/2025 prochain.

### 7) Remontée des problèmes, déclaration des incidents, accidents (suite)

- Encourager les victimes d'accident du travail à les déclarer auprès de leur établissement d'appartenance (CNRS, UPSaclay, Université Paris Cité)
- Même si cela ne semble pas grave à première vue, cela permet aux victimes d'être ensuite couvertes pour une éventuelle future prise en charge, si la situation venait à se compliquer par la suite
- Nous sommes toujours à la recherche de collègues qui accepteraient de se faire former SST

**Cf. : procédure en cas d'accident à IJCLab sur intranet page SPR**

[https://wpintranet.ijclab.in2p3.fr/intranet-ijclab/wp-content/uploads/sites/6/2021/04/Procedure-en-cas-daccident\\_V2.pdf](https://wpintranet.ijclab.in2p3.fr/intranet-ijclab/wp-content/uploads/sites/6/2021/04/Procedure-en-cas-daccident_V2.pdf)